



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,** régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 30 MARS 2017 à 18h00

Date de convocation : 24 mars 2017

Délibération
N°C2017-64

Membres en exercice :	79
Votants :	74
Suffrages exprimés :	74
<b>Pour :</b>	<b>74</b>
<b>Contre :</b>	<b>-</b>
<b>Abstention :</b>	<b>-</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS :

Conseillers titulaires : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Claude CODORNIU, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Zora TEGGOUR, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES.

EXCUSES : Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Jean-Marc PEREA.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

D.MOULY à partir de la délibération N°2017-56  
G.SCHIVARDI à partir de la délibération 2017-67  
G.CRIBAILLET à partir de la délibération 2017-67  
G.SIÉ de la délibération 2017-68 à la 2017-71  
M.CADENA de la délibération 2017-68 à la 2017-71

EXCUSES AVEC PROCURATION : Y.ABED, C.BOUISSET, D.BOUSQUET, M.CADENA, G.CRIBAILLET, A.FABRE, C.GOUIRY, I.HERPE, T.LAMY, C.LAPALU, G.LAUR, O.LE BERRE, D.MARTIN-LAVAL, E.MELLET, J-M.MONIER, M.ORTIZ, J.PAIRO, E.PARRA, G.PAVAN, E.PENET, M.PY, E.ROUFFIA, N.SAINTE CLUQUE, H.SANDRAGNE, C.SORIANO, A.VICO.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Y.BASTIE à partir de la délibération N°2017-63  
D.CODORNIU à partir de la délibération N°2017-52  
J-L.RIVEL à partir de la délibération N°2017-59

Nomenclature Etat : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - CULTURE

OBJET : **EQUIPEMENTS CULTUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE** - CONSERVATOIRE - Tarifs 2017-2018

Depuis 2011, le Conservatoire s'est développé et a augmenté sensiblement son offre pédagogique. De nouveaux parcours de formations ont été mis en place, avec des ateliers de découverte instrumentale pour les plus jeunes, un élargissement et un renforcement des contenus de l'offre en cursus, des parcours personnalisés pour les adolescents ou bien encore un cursus spécifique pour les adultes.

Dans le même temps, les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2012 et restent les plus bas de la région.

Le Conservatoire veille à ajuster son offre en proposant des parcours diversifiés associant toujours exigence et qualité des enseignements proposés.

L'évolution des tarifs a pour but :

- de maintenir la qualité du service rendu aux usagers,
- de poursuivre le rayonnement et l'attractivité du Conservatoire sur tout le territoire du Grand Narbonne,
- de proposer des tarifs qui ne dévalorisent pas la qualité de l'enseignement.

Dans ce contexte, il paraît nécessaire d'actualiser et de réévaluer les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire comme suit :

- l'ajustement des droits d'inscription à 30€ contre 20€ auparavant
- l'application d'un quotient familial pour l'éveil musical et la pratique collective seule
- l'actualisation du tarif de parcours collectifs multiples à 120 €
- l'harmonisation du cursus théâtre sur celui du tarif musique.

Par ailleurs, la participation aux frais de scolarité est payable en début d'année scolaire et peut être acquittée en une ou trois fois. En complément au quotient familial, des abattements spécifiques permettent aux familles d'obtenir des réductions, 50% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant ou la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.

Vu l'avis de la Commission 3 du 20 février 2017,

**A l'unanimité, le** Conseil décide :

- D'approuver les tarifs du Conservatoire pour l'année 2017-2018 tels qu'indiqués dans la grille annexée au présent rapport,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Tarifs 2017-2018

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 14/4/2017  
et de sa publication  
le : 19/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

